



LIMINAIRE DU CTL du 19 MAI 2016

Le contexte politique actuel est très tendu. Le gouvernement se prétendant encore de gauche et appliquant le contraire de ce pourquoi il a été élu, s'attaque aux droits fondamentaux des salariés du public et du privé. Le projet de loi travail El Khomri est emblématique du libéralisme voulu et imposé par les politiques européennes.

L'utilisation du 49-3 pour faire adopter une loi rejetée par plus de 70% de la population est inadmissible, une véritable honte ! Cette décision ne vient que s'ajouter à un processus antidémocratique depuis le début. Faut-il rappeler la non consultation des organisations syndicales avant l'écriture du texte, les rencontres éclair avec la Ministre du travail, le blocage des votes à l'Assemblée nationale, le passage en force sur le PPCR ?

Nous sommes dans un déni de démocratie !! Pour se justifier, Valls et compagnie disent à qui veulent leur tendre des micros, que la CGT et les syndicats ne représentent pas la population avec seulement 8 % de population la population active syndiquée. Quelle crédibilité accordée à un premier ministre, issu d'un parti moribond qui comptait au 1^{er} janvier dernier 86 171 adhésions à jour sur 2015 et ce sur 43 millions d'électeurs potentiels. Quelle crédibilité accordée à ces dirigeants de parti, quels qu'ils soient qui peinent à rassembler un électeur sur 4 aux dernières élections partielles et qui plafonnent à 25 % d'opinion favorable dans les sondages.

Dans la fonction publique et à la DGFIP, cette politique se décline par la mise en place de PPCR et du RIFSEEP dans un contexte d'accélération des restructurations et réformes, des suppressions d'emplois, de la remise en cause des droits et garanties des agents, de la dégradation des conditions de travail ... et de la remise en cause de la formation professionnelle !

Mais avant de parler de la formation professionnelle, quelques mots sur la fraude et l'évasion fiscale.

Alors que nous sommes dans un contexte politique et médiatique en matière de fraude et d'évasion fiscale particulièrement chargé, la Direction Générale est malheureusement bien plus occupée par l'ajustement des structures du réseau, la remise en cause des règles de gestion et des régimes indemnitaires que par l'engagement de réelles mesures de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale.

Le 4 avril 2016, les médias dévoilent des informations sur des sociétés offshore établies au Panama qui blanchissent de l'argent pour le compte de clients plus ou moins prestigieux... D'un seul coup, la fraude et l'évasion fiscale seraient la nouveauté et le scandale du moment.

Pour les agents de notre administration, ce qui est dévoilé n'est pas une surprise... Depuis des années à la DGFIP, la CGT Finances Publiques ne cesse d'alerter sur les conséquences désastreuses des politiques fiscales menées qui vident peu à peu la DGFIP de ses moyens, l'empêchant de réaliser ses missions... Les révélations des journaux n'ont surpris que ceux qui veulent bien être surpris.

Elles viennent surtout conforter l'analyse de la CGT qui revendique depuis des années les moyens législatifs et matériels, avec les effectifs nécessaires, pour accomplir les missions de la DGFIP et en particulier la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale par un contrôle fiscal offensif !

A ce titre les actions et déclarations du Ministre SAPIN ne sauraient tromper les acteurs du contrôle fiscal. Le vote en catimini en décembre 2015 du refus de la publicité du reporting illustre la duplicité du gouvernement, comme les déclarations selon lesquelles toutes diligences seront menées quand les listes des fraudeurs seront communiquées, tout comme le vote français du 12 avril à la

Commission Européenne lors de la présentation au Parlement européen à Strasbourg d'une batterie de mesures pour lutter contre l'évasion fiscale des multinationales.

Ce plan, préparé dans la foulée du précédent scandale – LuxLeaks, qui avait mis en lumière les rescrits fiscaux accordés par le Luxembourg à de nombreuses multinationales, ainsi que le rôle joué dans ces affaires par Jean-Claude Juncker, ex-premier ministre du grand-duché devenu président de la Commission –, ne va pas jusqu'à interroger le rôle même des États membres qui se livrent une concurrence effrénée via le dumping fiscal et donc via tous les mécanismes d'optimisation possibles, notamment sur la permissivité vis à vis des activités off-shore.

Revenons, à notre ordre du jour : la formation professionnelle.

Le ministère de la Fonction Publique et la DG ont commencé les phases de concertation avec les organisations syndicales sur la réorganisation de celle-ci.

Cependant, aucun bilan n'est tiré des formations initiales fusionnées depuis 2012. Alors que nous pouvons douter des résultats tant il est demandé aux directions locales de palier ce manque.

La mise en place du Livret de formation en est un exemple.

La formation professionnelle est un enjeu majeur. Et alors que la formation initiale n'est plus aussi performante qu'il y a quelques années et qu'il y a donc un réel besoin de formation des vérificateurs, c'est aux directions locales de former les nouveaux vérificateurs au travers leur plan de formation.

Alors que la DG a admis que le tutorat est une priorité dans l'aide aux vérificateurs rien n'est fait le mettre en place. Une note devait être écrite, en ce sens, mais à ce jour, elle n'est toujours pas parue.

La CGT Finances Publiques dénonce la refonte du cursus de formation initiale de 2012, elle a sans cesse réclamé lors des CTL, la mise en place d'un réel tutorat, revendication qui est portée au plan national mais aujourd'hui, malgré ces mises en garde, la DG se contente de faire un constat désastreux en se servant de la souffrance au travail des stagiaires et des agents (éloignement familial, absentéisme pesant pour les collègues dans les services, densité de la formation etc...) pour justifier du sabotage de la formation professionnelle à la DGFIP pourtant reconnue comme une des plus performante.

Et ce n'est pas le développement de la e-formation voulue par la DG qui va arranger les choses.

Cette dégradation de la formation professionnelle a des conséquences sur le métier des vérificateurs-trices de notre direction. Cumulées avec la dégradation des conditions de la vérification, cela détériore leurs conditions de travail et l'exercice de leur mission.

Le retard accumulé sera difficile à rattraper malgré des efforts sur la plan local en termes de formation.

C'est pour toutes ses raisons, pour défendre le statut général des fonctionnaires, les missions et plus généralement le code du travail que nous appelons l'ensemble des agents de la DGFIP à se joindre aux manifestations qui vont avoir lieu les prochaines semaines.

La CGT Finances Publiques continuera à se battre contre les attaques du statut général et à agir avec les agents à l'amélioration des conditions de travail pour un contrôle fiscal plus juste et plus efficace.

Un dernier mot sur le climat actuel dans notre direction. Nous, représentant-e-s du personnel de la CGT, n'avons jamais été autant sollicités par les agents qui ressentent une défiance et de la méfiance peser sur leur tête. Que dire du chantage lors des recours hiérarchiques dans le cadre de l'entretien professionnel ? Comment une direction du contrôle fiscal, garante des droits et garanties des contribuables vérifiés, peut-elle à ce point bafouer les droits des agents à se défendre ?